



**DÉCLARATION D’UNE MANIFESTATION SPORTIVE**

**DOSSIER ADMINISTRATIF**

* Les délais de dépôt des dossiers
* Les documents à fournir
* Quelques adresses utiles
* Des courriers/attestations type

**Nombre de dossier à fournir :** 1 exemplaire

**Délais impératifs de transmission à l’UFOLEP : 1 mois avant la date prévue de dépôt en préfecture ou mairie**

**Décret n° 2017-1279 du 9 août 2017**

Hors voie publique

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Déclaration | 1 mois | Mairie si une seule commune |

Sur la voie publique sans véhicule à moteur

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Sans classement ni chronométrage, sans horaire fixé à l’avance | Moins de 100 participants | Pas de déclaration | Information mairie |
| Plus de 100 participants  à l’intérieur d’une seule commune | Déclaration  1 mois | Mairie |
| Plus de 100 participants  sur plusieurs communes | Déclaration  1 mois | Préfecture |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Avec classement, chronométrage ou horaire fixé à l’avance | Avec avis de la fédération délégataire | Déclaration  2 mois au moins | Mairie si une seule commune  Préfecture-s si plusieurs communes |
| Déclaration  3 mois si plusieurs départements |

Avec véhicules à moteur

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Homologation circuit véhicules à moteur |  |  | 3 mois au moins | Préfecture |
| Circuit véhicules à moteur | Manifestation | Déclaration  Avis de la fédération | 2 mois | Préfecture |
| Circuit non permanent ou sur la voie publique | Homologation exceptionnelle | Autorisation | 3 mois au moins | Préfecture |
| Sur les voies ouvertes à la circulation publique | Manifestation | Pas de déclaration si moins de 50 véhicules |  |  |
| Concentration |  | Déclaration si plus de 50 véhicules | 2 mois | Préfecture |
| 3 mois si plusieurs départements |

**Le dossier doit être signé par le président de l’association organisatrice de la manifestation.**

Territoires concernés par la manifestation

1. **sur le territoire** **d’une seule commune** : la déclaration est à transmettre à la Mairie *(les arrêtés du Maire et du Président du Conseil Départemental sont à solliciter par l’organisateur)*
2. **sur le territoire de** **plusieurs communes** mais sur un seul département : la déclaration est à transmettre à la Préfecture ou Sous-Préfecture *(les arrêtés des Maires et du Président du Conseil Départemental sont à solliciter par l’organisateur*
3. ***sur le territoire de plusieurs départements*** *: la déclaration est à transmettre à chaque Préfecture de département concerné par la manifestation (les arrêtés des Maires et des Présidents des Conseils Départementaux sont à solliciter par l’organisateur)*

**Sécurité :**

Nous vous rappelons que l’organisateur doit pouvoir justifier qu’il a tout mis en œuvre pour garantir la sécurité des participants et du public.

Nous vous proposons des courriers-type (voir ci-après).

L’organisateur doit mesurer les risques au regard de la nature de l’activité, du nombre de participants et de l’environnement. La présence de personnes titulaires du PSC1 ou Prévention Secours Civiques de niveau 1 (ou d’une équivalence, voir ci-dessous) est requise pour l’organisation d’une manifestation.

Dans certains cas (grand nombre de participants, activité à risque), la présence de secouristes, d’ambulance(s), de médecin(s), peut être exigée. Des attestations ad hoc vous sont proposées.

**Liste des diplômes admis en équivalence du PSC1 :**

* L’AFPS, quelle que soit son année d’obtention
* Le PSE1
* Le BNS (Brevet National de Secourisme) qui n’existe plus depuis 1991
* Le Brevet de Brancardier Secouriste
* Le Brevet de Secouriste de la Protection Civile
* Le CSST (Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail) tant que son titulaire est à jour de son recyclage

Liste des professions qui dispensent de passer le PSC1 : Médecin, Chirurgien-dentiste, Pharmacien, Vétérinaire, Sage-femme, Infirmier(e) diplômé d’État

**Ressources :**

* ***Règlements UFOLEP :*** <http://www.laligue79.org/index.php/nos-disciplines-sportives>
* ***Préfecture des Deux-Sèvres : constituer un dossier de manifestation sportive :*** [*http://www.deux-sevres.pref.gouv.fr/Demarches-administratives/Manifestations-sportives*](http://www.deux-sevres.pref.gouv.fr/Demarches-administratives/Manifestations-sportives)
* ***Fiches synthèses pour l’organisation des épreuves (dernière mise à jour :*** <http://www.laligue79.org/index.php/organiser-une-manifestation-sportive/>

# **ADRESSES UTILES**

**Comité Départemental UFOLEP des DEUX-SÈVRES :**

Centre Du Guesclin - Place Chanzy 79000 Niort 05.49.77.38.77

[ufolep@laligue79.org](mailto:ufolep@laligue79.org)

**Préfecture, Sous-préfectures**

**Préfecture des Deux-Sèvres**  
BP 70000 - 79099 Niort Cedex 9 05.49.08.69.17 - 05.49.08.69.15

[pref-manifestations-sportives@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-manifestations-sportives@deux-sevres.gouv.fr)

**Sous-Préfecture de BRESSUIRE**  
4, rue des Hardilliers CS 40100 - 79302 Bressuire 05.49.65.78.05 – 05.49.65.77.31 – 05 49 65 77 99

[sp-manifestations-sportives-bressuire@deux-sevres.gouv.fr](mailto:sp-manifestations-sportives-bressuire@deux-sevres.gouv.fr)

**Sous-Préfecture de PARTHENAY**  
20, boulevard de La Meilleraye - 79200 Parthenay 05.49.94.91.17 - 05 49 94 91 18

[valerie.renault@deux-sevres.gouv.fr](mailto:valerie.renault@deux-sevres.gouv.fr) - [sous-prefecture-de-parthenay@deux-sevres.gouv.fr](mailto:sous-prefecture-de-parthenay@deux-sevres.gouv.fr)

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations :**

30 rue de l’Hôtel de Ville - CS 58434 - 79024 Niort Cedex 05.49.17.27.00

**Groupement de gendarmerie départementale :**

23, rue du Général Largeau - BP 521 - 79022 Niort 05.49.28.63.00

[edsr79@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:edsr79@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

**Direction départementale d'Incendie et de Secours :**

100, rue de la Gare - CS 40019 - 79185 Chauray Cedex 05.49.08.18.18

[ddsis79@sdis79.fr](mailto:ddsis79@sdis79.fr)

**Centres Hospitaliers :**

Niort : 40, av. Charles de Gaulle - BP 70600 - 79021 Niort Cedex 05.49.32.79.79

Nord Deux-Sèvres Bressuire/Parthenay/Thouars 05.49.68.49.68

**Secouristes :**

* **Association Départementale de Protection Civile**

19 rue du Vivier 79000 Niort [info@adpc79.com](mailto:info@adpc79.com) 05.49.28.49.49

* **Croix Rouge Française**

6 bis rue Rochette 79000 Niort [dd79@croix-rouge.fr](mailto:dd79@croix-rouge.fr) 05.49.24.23.31

## [Unité locale de Bressuire](http://www.croix-rouge.fr/Annuaire/UNITE-LOCALE-DE-BRESSUIRE) 05 49 65 05 70

## [Unité locale du Mellois](http://www.croix-rouge.fr/Annuaire/UNITE-LOCALE-DU-MELLOIS) 05 49 27 02 89

## [Unité locale de Parthenay et du pays de gâtine](http://www.croix-rouge.fr/Annuaire/UNITE-LOCALE-DE-PARTHENAY-ET-DU-PAYS-DE-GATINE) 05 49 94 23 45

## [Unité locale de Saint Maixent](http://www.croix-rouge.fr/Annuaire/UNITE-LOCALE-DE-SAINT-MAIXENT) 05 49 05 66 00

## [Unité locale de Thouars](http://www.croix-rouge.fr/Annuaire/UNITE-LOCALE-DE-THOUARS) 05 49 66 41 76

* **Croix Blanche – Comité 79**

La Charmille 79200 Pompaire [secouristes-croixblanche-79@hotmail.fr](mailto:secouristes-croixblanche-79@hotmail.fr) 05.49.95.27.80

## Associations locales

## 10 rue de l'Etry 79700 La Petite Boissière 06 37 17 15 07

## [assocroixblanchecerizay@orange.fr](mailto:assocroixblanchecerizay@orange.fr)

## 8 bis Avenue PMendès France 79200 Parthenay 06 82 62 62 31

## [croixblanche79@orange.fr](mailto:croixblanche79@orange.fr)

* **Sarl Atlass évènementiel**

46 rue Paul Bert 79000 NIORT [atlassniort@](mailto:atlassniort@yahoo.fr)[gmail.com](http://gmail.com) 05.49.09.03.06

* **Le Cœur de l’événement**

13 rue André Maginot 33700 Mérignac [contact@coeur-event.com](mailto:contact@coeur-event.com) 05 40 80 43 10

## Contact local : Joannic Fechant 16 chemin des Inières - 79220 Cours 06 27 77 10 80

**M.**

**Président-e de l’association :**

Adresse :

Tél. :

Courrier :

**à** Madame, Monsieur le Maire

de

……………………………………………

……………………………………………

le …………………………………………

Objet : organisation d’une manifestation sportive

Madame, Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous projetons d'organiser, sous l'égide de l'UFOLEP, une épreuve sportive dont vous trouverez les caractéristiques ci-dessous.

Cette manifestation se déroulera en partie sur votre commune.

Cette épreuve figure au calendrier départemental UFOLEP déposé à la Préfecture des Deux-Sèvres.

Dénomination de l'épreuve :

Lieu de départ :

Lieu d’arrivée :

Date :

Heure de début et de fin de l’épreuve :

Un dossier a été déposé au service de la Préfecture/Sous-Préfecture/Mairie de ………………………………………….

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions, Monsieur le Maire, de recevoir l’expression de nos sentiments respectueux.

Le-la Président-e

Demande d’arrêté de police   
de la circulation

Cerfa n° 14024 à télécharger à :

<https://www.deux-sevres.fr/nos-missions/les-routes-departementales/encadrement-des-interventions-sur-le-domaine-routier-les>

a adresser au Mairie et/ou au Conseil départemental via à l’agence technique territoriale de votre secteur

<https://www.deux-sevres.fr/nos-missions/les-routes-departementales/les-agences-techniques-territoriales-au-plus-pres-du-reseau>

Assurance

**M.**

**Association :**

Adresse :

Tél. :

Courrier :

le …………………………………………

Je, soussigné.e ……………………………………………………………, président.e, m’engage à souscire les garanties d’assurances nécessaires pour couvrir la manifestation :

qui se déroulera le

sur la commune de :

et à fournir une attestation d’assurance conforme à l’article D321-4 du code du sport au plus tard six jours francs avant le début de la manifestation.

Le Président

PRÉSENCE D’AMBULANCES

Je soussigné(e),

responsable des ambulances

Adresse

accepte de me charger de l'évacuation sanitaire pour la manifestation intitulée :

organisée par : (intitulé du club et adresse)

qui se déroulera le

de ......... h ......... à ......... h .........

sur la commune de :

avec ......... ambulance(s) (avec ou sans) radio-téléphone.

Fait à

le

Le Responsable : (signature et cachet)

PRÉSENCE D’UN MÉDECIN

Je soussigné(e), Docteur

Adresse

accepte de faire partie des moyens de secours et de protection mis en place et atteste que je serai sur les lieux de la manifestation pendant toute sa durée.

pour la manifestation intitulée :

organisée par : (intitulé du club et adresse)

qui se déroulera le

de ......... h ......... à ......... h .........

sur la commune de :

Fait à

le

Le Médecin : (signature et cachet)

PRÉSENCE de SECOURISTES

Je soussigné(e),

responsable de l’association de protection civile

Adresse

accepte de me charger de l'installation d’un poste de secours pour la manifestation intitulée :

organisée par : (intitulé du club et adresse)

qui se déroulera le

de ......... h ......... à ......... h .........

sur la commune de :

Moyens mis en œuvre par nos soins (préciser notamment le **nombre de secouristes et leurs qualifications**) :

Fait à

le

Le Responsable : (signature et cachet)

ATTESTATION DE PRESENCE\*

Je, soussigné(e) ……………………………………………………, titulaire du PSC1, atteste que je serai présent(e) pendant toute la durée de la manifestation organisée par l’association ……………………………………………………………………………………

le ……………………………… à ……………………………………………..

de ………………… h à ………………… h

Fait à …………………………………………………le …………………………………

Nom Prénom

Signature

\*pour les déclarations de manifestations cyclistes et randonnées pédestres

ATTESTATION DE PRESENCE

DES OFFICIELS

Je, soussigné.e ……………………………………………………, titulaire de la licence UFOLEP en cours de validité au club ………………………………………………………..

atteste que je serai présent.e, en qualité de d’officiel, à la manifestation organisée par l’association ……………………………………………………………………………………

le ………………………………………… à ……………………………………………..

En fonction de l’activité, préciser :

* Moto (n° licence Ufolep) : ……………………………………………………………………
* Auto (n° licence FFSA ou n° de certification FFSA) : ……………………………………
* Cyclo (date et lieu de naissance, n° permis de conduire) : ………………………………

…………………………………………………………………………………………………

Fait à …………………………………………………le …………………………………

Signature

Manifestations cyclistes

ATTESTATION DE PRÉSENCE   
D’UN VÉHICULE\*

Je, soussigné-e ………………………………………………………………………………,

Président-e de l’association …………………………………………………………………, organisatrice de la manifestation ……………………………………………………………, le ………………………………………………………………………………………………….

atteste qu’un véhicule sera mis à disposition des secouristes afin qu’ils puissent se déplacer sur le parcours en cas de nécessité.

Fait à ……………………………………… le …………………………………

Nom Prénom du (de la) président-e

Signature

\*pour les déclarations de manifestations cyclistes et randonnées pédestres

**M.**

**Président-e de l’Association :**

Adresse :

Tél. :

Courrier :

**à** Monsieur le Directeur

du Centre Hospitalier de

……………………………………………

……………………………………………

le …………………………………………

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous projetons d'organiser, sous l'égide de l'UFOLEP, une épreuve sportive dont vous trouverez les caractéristiques ci-dessous. Cette épreuve figure au calendrier départemental UFOLEP déposé à la Préfecture des Deux-Sèvres.

Dénomination de l'épreuve :

Lieu (commune) :

Date :

Heure de début et de fin de l’épreuve :

Nombre de participants :

Conformément aux règlements régissant ce type de manifestation, la présence de secouristes, de médecin(s) ou d’ambulances est effective pendant la durée de l’épreuve.

Nous tenions toutefois à vous avertir de la possibilité d’évacuation en cours d’épreuve d’un blessé vers votre établissement.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions, Monsieur le Directeur, de recevoir l’expression de nos sentiments respectueux.

Le Président

**CONVENTION PARTENARIALE**

**ENTRE LE propriÉtaire DU TERRAIN**

**ET L’ASSOCIATION ORGANISATRICE**

**Entre** *(propriétaire)*

Adresse :

Tél :

*d’une part,*

**et**

L’association

représenté(e) par son président :

*d’autre part,*

il a été convenu ce qui suit :

**Article 1er :**

*Le propriétaire autorise l'association organisatrice à utiliser le terrain désigné ci-dessous :*

*Commune - lieu :*

*Le ………………………………………………………………….*

*de …… h …… à …… h ……*

*Cadastre - Section :*

*Numéros des parcelles :*

**Article 2 :**

L’association organisatrice s’engage à ce que les participants évoluent selon le respect du règlement en vigueur et dans le cadre de l’arrêté préfectoral de la manifestation.

**Article 3 :**

Au terme de la période définie dans l’article 1, l’association organisatrice s’engage à restituer le terrain dans l’état où elle l’a trouvé.

**Article 5 :**

Le propriétaire dégage toute responsabilité pour les faits pouvant intervenir sur son terrain pendant la durée de sa mise à disposition de l’association organisatrice.

**Article 6 :**

Pendant la durée de mise à disposition du terrain, le responsable de l’association organisatrice est seul habilité à prendre les décisions concernant l’utilisation du terrain.

Fait à …………………………, le …………………………

Signatures :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Le propriétaire du terrain,  (Nom et signature) |  | L’organisateur  (Nom, fonction et signature) |

Attestation de prise en charge   
des frais d’étude et de visite

le …………………………………………

**M.**

**Président-e de l’association :**

Adresse :

Tél. :

Courrier :

Je, soussigné ……………………………………………………… m’engage à prendre en charge les frais d’étude et de visite éventuellement demandés pour l’instruction de la demande d’homologation concernant :

le terrain :

situé sur la commune de :

à :

pour y pratiquer l’activité :

Le Président

**M.**

**Président-e de l’association :**

Adresse :

Tél. :

Courrier :

le 19 juin 2018

Je, soussigné , président.e, m’engage à respecter et faire respecter les prescriptions de la FFSA au regard des RTS applicables lors de la manifestation :

Poursuite sur Terre

qui se déroulera le :

sur la commune de :

Le Président

Association : …………………………………………………………………

Information des riverains

Madame, Monsieur,

Le ……………………………………, nous organisons une épreuve de motocross/poursuite sur terre sur le terrain de …………………………………………………………., homologué Ufolep.

Les engins évolueront entre ……… heures et ……… heures comme l’autorise l’arrêté d’homologation du circuit. Une vérification technique est programmée pour s’assurer que les engins sont conformes (sécurité, bruit,…).

Les véhicules des participants et du public seront dirigés vers des parkings aménagés pour l’occasion via des itinéraires élaborés avec les municipalités concernées. Certaines voies pourront faire l’objet d’un arrêté de circulation (fermeture totale ou sens unique).

L’organisation d’un tel événement bouleversera temporairement la vie de votre quartier.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous assurons de veiller à vous gêner le moins possible.

Bien cordialement.

Le Président de l’association

Tél :